MUNICIPALITE D'ORMONT-DESSOUS

Au Conseil communal
d'Ormont-Dessous

Le Sépey, le 11 novembre 2013

PREAVIS N° 12/2013

Crédit pour la réfection partielle de la route des Layets, La Forclaz

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

A prime abord, il sied de faire un bref historique et de rappeler pour mémoire que la route dont il est question dans le présent préavis a été construite en 1982, le revêtement étant de son côté posé l'année suivante. Cette artère revêt une importance particulière puisqu'elle assure une liaison directe entre le village de La Forclaz et celui des Diablerets, caractéristique qui fait qu'elle est bien fréquentée. Au demeurant, en cas de problème sur la RC, elle permet aisément la mise en place d'une déviation. Tel en a été le cas en l'espèce cette année suite à la mise en œuvre du chantier au lieu-dit le « Bouillet ».

Au fil des années, soit à partir de 1991, force a été de constater que l'ouvrage vieillissait prématurément, des déformations et fissures apparaissant au niveau de la chaussée. De ce chef, des travaux ont été diligentés sur une section d'environ 600 m^2. Ceux-ci ont été assortis de diverses mesures d'assainissement telles évacuation des eaux souterraines, captages. etc.

Nonobstant, il est apparu plus particulièrement depuis 2003 que l'on se trouvait en face d'une dégradation que l'on peut qualifier de permanente, et ce principalement au regard de la couche d'usure de la chaussée. Des sondages ont été menés à chef en 2005 et il en est ressorti que la fondation de la chaussée repose sur un tout venant de mauvaise qualité de type grave III et non d'une grave stabilisée au ciment, ce qui peut expliquer les carences relevées.

En 2011, des travaux ont été effectués sur certains tronçons fortement dégradés. Ceux-ci ont consisté à améliorer la portance mais sans toucher à la fondation actuelle. Dans cette optique la structure a été dégrappée puis revêtue d'une armature synthétique selon un nouveau concept laquelle a été recouverte d'un enrobé ACT 16. Ce mode de faire semble faire ses preuves puisqu'à ce jour nous n'avons pas à observer de déformations ou de fissures sur les zones réfectionnées malgré un trafic lourd soutenu durant l'été dû au chantier ouvert sur la route cantonale Le Sépey - La Forclaz.

Certes, il ne s'agit pas de facto d'exciper qu'à moyen terme une réflexion devra avoir lieu quant à la réhabilitation en profondeur de cette route puisque l'on peut pour le quart d'heure tabler sur une moyenne de vie de cette dernière d'environ 12 à 14 ans. A ce stade, un lourd investissement devra être consenti sans avoir la certitude d'obtenir un subventionnement.

2. Objet du préavis

Il tend à obtenir les crédits permettant d'entreprendre des travaux de réfection selon le principe ci-avant décrit sur les parties les plus détériorées aux fins d'assurer aux usagers le minimum de confort qu'ils peuvent attendre d'une route de cette catégorie le coût ne pouvant être pris en charge via le budget courant.

3. Coûts

L'investissement à consentir peut se déterminer comme il suit :

Mise en place du chantier	Fr.	5'000.00
Nettoyage, balayage, lavage, fraisage	Fr.	55'055.00
Armature synthétique anti-fissures	Fr.	85'500.00
ACT 465 tonnes env.	Fr.	88'050.00
Imprévus	Fr.	10'000.00
	Fr.	243'605.00
Rabais 3 %	Fr.	7'308.15
	Fr.	236'296.85
TVA 8 %	Fr.	18'903.45
Total	**Fr.**	**255'200.30**

4. Financement

Par le biais des liquidités courantes. Amortissement sur trente ans.

5. Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous vous invitons, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, à voter les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ORMONT-DESSOUS

Vu le préavis municipal no 12/2013 du 11 novembre 2013,

Ouï le rapport de la commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **d'autoriser la réalisation des travaux d'entretien de la route des Layets, La Forclaz ;**
- **d'accorder à la Municipalité un crédit de Fr. 255'200.00 à cet effet ;**
- **d'admettre le mode de financement proposé ;**
- **d'amortir cet investissement sur trente ans par le biais du budget annuel.**

Veuillez agréer, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, nos salutations distinguées.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La Syndic

Annie Oguey

La Secrétaire

Isabelle Mermod Gross

Préavis adopté par la Municipalité dans sa séance du 12 novembre 2013

Délégué municipal : M. Claude Tommasini, Municipal

route des layets/12-2013